



**Centre Communal
d'Action Sociale**

Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 02
Fax 04 50 64 69 21
Contact@mairie-rumilly74.fr
www.mairie-rumilly74.fr

Rumilly, le 9 avril 2026.

Objet : Convocation

Nos réf. : CD/AR/PF

Affaire suivie par Mme Anne ROCHAS, Directrice du C.C.A.S.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame, Monsieur,

La prochaine séance du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale aura lieu le

LUNDI 20 AVRIL 2026 à 9 h

en mairie de Rumilly (Salle des commissions).

A l'ordre du jour figurent :

1. Election du vice-président du CCAS,
2. Election du vice-président délégué du CCAS,
3. Présentation du Centre Communal d'Action Sociale,
4. Adoption du règlement intérieur,
5. Délégation du Conseil d'Administration au Président, au Vice-président et au Vice-président délégué,
6. Approbation du règlement des aides facultatives,
7. Convention avec la Croix-Rouge, relative au fonctionnement de l'épicerie Jeanne Burdin, pour l'année 2026,
8. Convention avec les communes (ou CCAS) de l'Albanais, relative à l'épicerie Jeanne Burdin, pour l'année 2026,
9. Convention relative à la participation du CCAS de Rumilly au transport des enfants en situation de handicap, organisé par les associations pour se rendre en IME,
10. Convention relative à la participation du CCAS de Rumilly aux loisirs des adultes en situation de handicap,
11. Adoption du règlement budgétaire et financier,
12. Questions diverses,
13. Dossiers de demandes d'aides financières.



Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, Président du CCAS

Christian DULAC

Signé par : CHRISTIAN DULAC

Date : 12/04/2026

Qualité : PRESIDENT CCAS



Pièces jointes :

- Pouvoir
- Exposé
- Procès-verbal du conseil d'administration du 2 mars 2026

- Annexe n°1 – Point 4 – Règlement intérieur du CCAS
- Annexe n°2 – Point 6 – Règlement des aides facultatives
- Annexe n°3 – Point 7 - Convention avec la Croix-Rouge, relative au fonctionnement de l'épicerie Jeanne Burdin, pour l'année 2026,
- Annexe n°4 – Point 8 - Convention avec les communes (ou CCAS) de l'Albanais, relative à l'épicerie Jeanne Burdin, pour l'année 2026,
- Annexe n°5 – Point 9 - Convention relative à la participation du CCAS de Rumilly au transport des enfants en situation de handicap, organisé par les associations pour se rendre en IME,
- Annexe n°6 – Point 10 - Convention relative à la participation du CCAS de Rumilly aux loisirs des adultes en situation de handicap,
- Annexe n°7 – Point 11 - Adoption du règlement budgétaire et financier,

